

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1394

présenté par  
Mme Hostalier, M. Christian Ménard, M. Fasquelle et M. Decool

-----  
**ARTICLE 78**

Supprimer l'alinéa 15.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il ne faut en aucun cas prévoir un « tourisme des déchets » qui pourrait résulter des possibilités offertes par cette disposition.

Il ne faut pas non plus que certaines collectivités voient un effet d'aubaine financière ou la possibilité de rentabiliser des infrastructures sur dimensionnées.